PRIX ALIMENTERRE

**Règlement du Prix ALIMEN**TERRE **2025/2026, 13° EDITION**

****

# contexte

L’accès à une alimentation en qualité et en quantité suffisante est un enjeu partagé par tous les citoyens du monde. En septembre 2015, les États membres des Nations unies se sont engagés à « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l’agriculture durable » d’ici 2030 (Objectif de développement durable n°2).

Pourtant, plus de 800 millions de personnes dans le monde, soit 1 personne sur 9, principalement des ruraux, souffrent de la faim. Il s’agit pour moitié de paysannes et de paysans. Le système alimentaire actuel ne répond pas aux défis économiques, sociaux et environnementaux. L’agriculture est directement et indirectement responsable du quart des émissions globales de gaz à effet de serre. Mais elle est également une victime des sécheresses et inondations qui affectent en premier lieu les pays du Sud. Si rien n’est fait, le nombre de personnes souffrant de la faim pourrait doubler d’ici à 2050[[1]](#footnote-1). En parallèle, le gaspillage alimentaire représente 30 % de la production mondiale.

Malgré ces constats, des initiatives germent à travers le monde pour mettre en place des systèmes alimentaires durables et solidaires et promouvoir des politiques en faveur de la souveraineté alimentaire. L’agroécologie, le consommer local, la possibilité pour une population de choisir la nourriture qu’elle souhaite consommer sont autant de pistes applicables sur tous les territoires. L’alimentation doit cesser d’être considérée comme une marchandise comme une autre car elle est nécessaire à la vie et que sa production est soumise aux aléas, notamment climatiques.

Pour contribuer à un système alimentaire durable et solidaire, les citoyens ont un rôle à jouer. Informés des enjeux économiques, sociaux, environnementaux en France et dans le monde, ils peuvent faire évoluer leurs choix de consommation et agir en tant que citoyens, en contribuant à la co-construction de politiques de long terme aux niveaux local, national, et mondial, avec les différents acteurs liés à l’alimentation.

# Le PRIX ALIMENTERRE

## Historique

Pour aborder ces enjeux auprès du grand public et des jeunes et susciter chez eux l’envie d’agir en faveur du droit à l’alimentation, le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) cordonne depuis 2007 le festival ALIMEN**TERRE** du 15 octobre au 30 novembre. Pour cela, le CFSI met à disposition des outils pédagogiques et anime le réseau ALIMEN**TERRE.** Les coordinateurs territoriaux ALIMEN**TERRE** qui le constituent, accompagnent les acteurs locaux dans la mise en œuvre de leurs actions. Chaque année, ce sont plus de 3000 acteurs mobilisés et 90 000 citoyens sensibilisés, dont 50 % de jeunes. **L’enseignement agricole est partenaire de l’évènement : plus de 180 lycées s’impliquent annuellement.**

En 2012, le prix ALIMEN**TERRE** a été conçu par le CFSI, en partenariat avec la Direction générale de l’enseignement et de la recherche (DGER) du Ministère de l’Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt, afin d’offrir un outil de mobilisation et de sensibilisation du public jeune (14-25 ans) sur les enjeux agricoles et alimentaires.

Le Prix récompense et valorise les initiatives novatrices et / ou mobilisatrices mises en œuvre par les jeunes dans le cadre de leur parcours scolaire ou non, en lien avec les thématiques du festival ALIMEN**TERRE**. Il s’agit d’être créatifs et de proposer des actions de sensibilisation aux enjeux alimentaires et agricoles, et aux interdépendances dans ce système alimentaire.

## Objectifs du prix

L’objectif de ce prix est de récompenser et valoriser les initiatives mobilisatrices portées par les jeunes sur leur territoire en faveur du droit à l’alimentation ici et à l’international, qui peuvent être reproduites.

## Les initiatives éligibles

**Porteurs de l’initiative :** La participation est ouverte aux jeunes de 14 à 25 ans habitant en France et en groupe de 3 personnes minimum. Les candidatures doivent obligatoirement être déposées par une organisation légalement constituée, en particulier :

* Établissement d’enseignement secondaire et supérieur ;
* Association.

La participation au prix est libre et gratuite. La liste des jeunes impliqués devra obligatoirement être annexée à la candidature.

**Objectifs possibles de l’initiative :**

* Faire prendre conscience des enjeux de solidarité et d’interdépendance entre les régions du monde, en matière de systèmes alimentaires
* Mobiliser des acteurs du territoire pour œuvrer pour des systèmes agricoles et alimentaires plus durables, solidaires, et contribuer au droit à l’alimentation
* Sensibiliser le grand public et/ou inciter à adopter un mode de consommation plus responsable

Le cœur du Prix ALIMEN**TERRE**: mettre en évidence **le lien entre le local et l’international** et s’engager pour des systèmes alimentaires plus durables et plus justes.

**Publics visés par l’initiative :** futurs professionnels et professionnels agricoles et alimentaires, élèves et/ou étudiants de l’enseignement général, citoyens-consommateurs.

**Thématique(s) abordée(s)** [[2]](#footnote-2): agriculture durable, alternatives de commercialisation, agrobusiness, biodiversité, climat et énergie, commerce international, élevage-viande-lait, faim et malnutrition, genre, impact des choix de consommation, transformation et filières, politiques agricoles. Une mise en perspective de la thématique du local au global est demandée.

**Type d’actions :** les actions novatrices et/ou mobilisatrices, ou impulsant des changements durables au niveau des jeunes participants, des cibles, de l’établissement, des associations, des partenaires et du territoire. Exemples d’actions : **réalisation de vidéo, de jeux de société, organisation de conférences, de podcasts, accueil d’une exposition, animation dans un établissement, passage de la cantine en bio et équitable, réalisation d’ateliers, création de filières locales et équitables, échanges avec des acteurs internationaux, etc.**

**Partenaires éventuels du projet :**

* Associations (associations étudiantes, socio-culturelles, de solidarité internationale, etc.)
* Etablissements d’enseignements (primaire, secondaire, supérieur)
* Collectivité territoriale
* Acteurs du monde agricole et alimentaire
* Consommateurs ou groupes de consommateurs
* Organisation de solidarité internationale

**/ !\ Les initiatives qui créent du lien avec des acteurs du monde agricole et alimentaire et/ou d’autres jeunes dans les pays du Sud seront particulièrement valorisées**

Au besoin, des contacts peuvent vous être fournis par le CFSI ou l’Enseignement agricole afin de faciliter la démarche d’ouverture vers le Sud.

**Dates de réalisation de l’action :** 2025-2026. L’action doit être terminée ou l’essentiel des activités devra déjà avoir été mis en œuvre au moment de la présentation de l’action en mai 2026.

**Support de présentation de l’action :** Les candidats devront présenter **une fiche de présentation de l’action** (disponible sur le site alimenterre.org) accompagnée de supports éventuels (photos, vidéos, autre). Le jury valorisera davantage le récit de la démarche que la qualité des supports présentés.

/!\ Recommandation pour les vidéos et podcasts : durée maximale de 8 min.

## Accompagnement et ressources disponibles

**Nous recommandons fortement aux candidats de prendre contact avec le coordinateur** ALIMEN**TERRE**[[3]](#footnote-3) **sur son territoire avant de présenter leur initiative.**

Des ressources pédagogiques sur les thématiques abordées par ALIMEN**TERRE** sont disponibles sur notre site web : [www.alimenterre.org](http://www.alimenterre.org)

Des exemples d’initiatives jeunesse des années précédentes sont également disponibles sur la plateforme alimenterre.org : <https://www.alimenterre.org/les-initiatives-jeunesse-en-france>

Une carte des initiatives lauréates des dernières années : [cartes lauréats Prix ALIMENTERRE](https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/laureats-du-prix-alimenterre_939968?scaleControl=false&miniMap=false&scrollWheelZoom=false&zoomControl=true&allowEdit=false&moreControl=true&searchControl=null&tilelayersControl=null&embedControl=null&datalayersControl=true&onLoadPanel=undefined&captionBar=false&captionMenus=true#6/47.227/4.966)

## Déroulement

**Septembre 2025** : lancement du Prix ALIMEN**TERRE**, concours d’initiatives jeunesse

**15 mai 2026** (avant minuit) : date limite de dépôt des candidatures (voir le chapitre « Modalités pratiques » ci-dessous)

**Juin 2026** : annonce des lauréats et valorisation des initiatives sur les sites alimenterre.org[[4]](#footnote-4) et de l’enseignement agricole.

**26 juin 2026** : remise des prix à Paris

## Prix

**Financement de projet** dans un but de valorisation, extension, reproduction de l’action : 3 600 euros répartis entre les 3 premiers lauréats.

**Valorisation des fiches de présentation de l’expérience** sur les sites alimenterre.org, réseaux sociaux du CFSI et de l’enseignement agricole.

## Reconnaissance des acquis : les open – badges

Depuis 2020, la DGER du Ministère de l’Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt décerne des Open-badges à tous les participants de ce concours. Il s’agit d’une reconnaissance de compétences acquises dans le cadre d’un apprentissage non-formel et qui peut être valorisée dans le CV des candidats.

En prenant part à ce concours, vous obtiendrez, l’une des deux gratifications suivantes :

* Open-badge « Lauréat ALIMEN**TERRE** » : pour les lauréats et coups de cœur
* Open-badge « Citoyen ALIMEN**TERRE** » : pour tous les autres participants



## Modalités pratiques

Tout groupe participant devra faire parvenir sa candidature avant le 15 mai 2026 minuit (cachet de la Poste ou date du message électronique faisant foi). Cet envoi contiendra :

* la fiche expérience présentée avec soin en **format word** ;
* l’annexe concernant les participants au projet ;
* l’annexe concernant le droit à l’image ;
* une ou plusieurs photos illustrant le projet, photos de qualité en format jpeg ;
* autre support éventuel (vidéo, photo, articles, etc.).

##### Adresse électronique du CFSI pour l’envoi direct ou par « wetransfer »

Si votre dossier fait plus de 2Go, vous pouvez également utiliser gratuitement « fromsmash »

Indiquer dans le titre « Prix ALIMEN**TERRE** »

[alimenterre@cfsi.asso.fr](mailto:alimenterre@cfsi.asso.fr)

##### Adresse postale du CFSI pour l’envoi en clé USB (prévenir par mail)

17 rue de Châteaudun - 75009 Paris

## Autre

Le CFSI représenté par sa direction, conjointement avec la Direction Générale de l’Enseignement et la Recherche du ministère de l’Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt sont seuls habilités à régler les points non prévus au règlement et à accorder des dérogations. En cas de litige, ces personnes morales se réservent tous les droits d’arbitrage.

**Les organisateurs du prix**

## Le CFSI

Acteur historique du mouvement associatif de solidarité internationale en France, le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) a été créé en 1960 sous le nom de Comité français contre la faim. Il répondait alors à l’appel de la FAO pour une lutte mondiale contre la faim et a soutenu les initiatives de nombreuses ONG françaises dans ce domaine. Au milieu des années 90, il actualise sa mission et change de nom. Aujourd’hui, le CFSI, association reconnue d’utilité publique, rassemble 25 membres (associations, syndicats, collectivités territoriales). Pour Stéphane Hessel, président d’honneur du CFSI jusqu’en 2013, une vision et une ambition fondent cette solidarité : promouvoir et faire respecter les droits humains partout dans le monde. Parmi ses différents programmes, le CFSI coordonne ALIMEN**TERRE**. ALIMEN**TERRE** est soutenu financièrement par l’Agence Française de Développement, le Fonds de dotation Biocoop, la Fondation Daniel et Nina Carasso, Léa Nature, Olga. [www.cfsi.asso.fr](http://www.cfsi.asso.fr) [www.alimenterre.org](http://www.alimenterre.org)

 

## La Direction générale de l’enseignement et de la recherche

La Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du Ministère de l’Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt exerce la tutelle des établissements publics et privés d'enseignement technique et de formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires, et des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager.

La coopération internationale est l’une des cinq missions assignées par le Code Rural à l'enseignement agricole (les quatre autres étant la formation initiale, la formation continue, l'insertion et le développement des territoires) et les actions d'éducation au développement et à la citoyenneté mondiale contribuent pleinement à la mise en œuvre de cette mission. En ce sens, la DGER soutient chaque année les actions menées dans le cadre du Festival et du Prix ALIMEN**TERRE** et encourage les établissements à y prendre une part active. <http://agriculture.gouv.fr>

## Le Réseau Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale

 Le RED (Réseau Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale) est un réseau de l’enseignement agricole, né en 1998, dédié à l’éducation à la citoyenneté et la solidarité internationale (ECSI). Il dépend du BRECI (Bureau des Relations Européennes et de la Coopération Internationale) du Ministère de l’Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt. En relation étroite avec les autres [réseaux géographiques](https://red.educagri.fr/le-red/www.chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/cooperation-internationale/la-cooperation-internationale-dans-lea/acteurs-de-la-cooperation-internationale.html)  et les [chargés régionaux de coopération internationale du ministère](https://red.educagri.fr/le-red/www.chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/cooperation-internationale/la-cooperation-internationale-dans-lea/acteurs-de-la-cooperation-internationale.html), le RED forme et accompagne les acteurs de l’enseignement agricole dans leur projets de mobilité internationale (préparation au départ et valorisation au retour), d’accueil de partenaires étrangers, d’animations et activités sur les thèmes  de l’alimentation durable, des inégalités, de l’interculturel… Ce réseau est né en 1998 du besoin des enseignants de créer et d’utiliser des outils leurs permettant d’intégrer l’ECSI dans leurs pratiques pédagogiques. Le réseau s’adresse aux équipes pédagogiques de l’enseignement agricole pour : favoriser les échanges d’expériences, améliorer la connaissance des outils pédagogiques, valoriser les actions et projets des établissements. <https://red.educagri.fr/>

**Répertoire du réseau ALIMEN**TERRE

Vous souhaitez être accompagné dans l’organisation de votre action et candidater au prix ALIMEN**TERRE** ? Contactez le coordinateur ALIMEN**TERRE** de votre territoire ! Rendez-vous sur la [carte du réseau sur alimenterre.org](https://www.alimenterre.org/le-reseau-alimenterre) ou le réseau d’éducation à la citoyenneté à la solidarité internationale de l’enseignement agricole : [Danuta.Rzewuski@educagri.fr](mailto:Danuta.Rzewuski@educagri.fr) ; [julien.amouret@educagri.fr](mailto:julien.amouret@educagri.fr)





Comité français pour   
la solidarité internationale

....................................................................................................................................................................................... ..............

17 rue de Châteaudun Tél. : 33 (0) 1 44 83 88 50 @ : info@cfsi.asso.fr  
F-75009 Paris [www.cfsi.asso.fr](http://www.cfsi.asso.fr)

1. GIEC [↑](#footnote-ref-1)
2. La plateforme alimenterre.org propose une série de ressources (études, articles, fiches pédagogiques, jeu) classées autour de ces thématiques. [↑](#footnote-ref-2)
3. https://www.alimenterre.org/le-reseau-alimenterre [↑](#footnote-ref-3)
4. https://www.alimenterre.org/les-initiatives-jeunesse-en-france [↑](#footnote-ref-4)